

## DOSSIER PRESSE

- ➡ Pour la 30<sup>ème</sup> année consécutive le port de Carentan est lauréat du « Pavillon Bleu ».
- ➡ 102 Ports labellisés (avec les DOM-TOM).
- ➡ 5 Ports récompensés pour le département de la Manche
- ➡ La cérémonie Nationale de remise du label Pavillon Bleu s'est déroulée le vendredi 19 mai 2017 à Savines-le-Lac (département des Hautes-Alpes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

## Éducation à l'environnement

Un port Pavillon Bleu s'engage à mettre en place

**3 actions d'éducation à l'environnement sur le port, dont au moins 2 pendant la saison**, mais il doit également respecter les critères suivants :

- **Affichage des critères, coordonnées de TERAGIR et code de bonne conduite**
- **Diffusion et relais de la Charte des Plaisanciers Pavillon Bleu**
- **Existence d'informations relatives aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées**
- **Mise en œuvre d'un programme de management environnemental**
- Sensibilisation du personnel portuaire
- Incitation des touristes à utiliser les moyens de locomotion doux (vélo, marche à pied, transports en commun...)

## Gestion des déchets

Le Pavillon Bleu prend en compte **la collecte sélective d'au moins 3 types de déchets ménagers et 3 types de déchets spéciaux sur le port**, mais aussi :

- **Établissement d'un plan de réception et de traitement des déchets conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2004 et suite à la directive européenne 2000-59**
- **Niveau d'équipement adéquat et suffisant**
- Existence d'une déchetterie portuaire
- Sensibilisation des plaisanciers à l'utilisation des installations portuaires

## Gestion du milieu

Tous les ports Pavillon Bleu doivent être équipés d'une **pompe de récupération des eaux usées des bateaux (eaux grises / noires) et mettre en œuvre une politique de récupération et de traitement des eaux usées des aires techniques avant rejet dans le milieu** (aires de carénage). Ils doivent également respecter les critères suivants :

- **Répartition et entretien des équipements sanitaires conformes à la réglementation départementale**
- **Absence de rejets directs d'eaux usées dans le port**
- **Propreté du plan d'eau garantie en permanence**
- **Politique de résorption à la source des pollutions**
- **Politique de réduction des dépenses en énergie et en eau**
- **Gestion des boues de dragages**
- **Analyses régulières des eaux du port et des sédiments**
- Absence de pollution sonore et olfactive
- Récupération et traitement des liquides polluants des cales pour les ports de moins de 1000 anneaux
- Incitation à l'utilisation de produits et techniques respectueux de l'environnement

## **Gestion du site**

Un port Pavillon Bleu doit avoir un **niveau d'équipement satisfaisant** ainsi que des **équipements de secours et de sécurité adaptés à la taille du port.**

Il doit également répondre aux critères suivants :

- **Affichage d'un plan du port**
  - **Bonne gestion des bâtiments**
  - **Réglementation de la circulation sur le port**
  - **Accueil et information satisfaisants**
  - **Affichage des consignes de sécurité et des plans de secours en 2 langues**
- Accès et facilités pour les personnes à mobilité réduite.